

## Grand Ouest Les villes de l'Ouest et du Centre ont la main verte

**A**ngers et Nantes se classent à nouveau en tête du palmarès des villes vertes établi par l'Union nationale des entreprises de paysage (Unep). Forte de 3,5% du budget communal consacré aux espaces verts (14% de la surface de la ville), Angers conforte sa première place « toutes catégories » avec un score de 86/100. Nantes (82/100) remporte la palme de l'investissement vert avec plus de 17 millions d'euros dans la création d'espaces verts. Nantes se distingue aussi par sa politique de biodiversité avec 12 ha de zones humides, un inventaire annuel de la faune et de la flore, et 34 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, une surface importante pour une métropole.

**Tours, Brest et Rennes bien placés.** Les autres grandes agglomérations de l'Ouest et du Centre ne sont pas en reste. Ainsi, Tours dispose du patrimoine le plus important de France (plus de 100 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant) et Brest arrive à la troisième place de la catégorie « biodiversité », grâce aux nombreuses études de la faune et de la flore menées sur son territoire. Enfin, Rennes (sixième ville verte de France) arrive en tête sur les techniques d'entretien alternatives. Avec 41 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, la capitale bretonne s'est aussi fait remarquer par ses projets de végétalisation urbaine. Plus de 357 conventions ont déjà été signées pour 2 km de trottoirs végétalisés. ● J.-P.D.

## Pays de la Loire La clause Molière renforcée... mais pas appliquée

**Q**ualifiée de « discriminatoire et antieuropéenne » par l'opposition de gauche lors de la dernière session du conseil régional, la clause Molière adoptée en avril dernier sera renforcée. L'objet implicite de la clause est d'imposer la langue française sur les chantiers pour limiter l'emploi de travailleurs détachés. Bruno Retailleau, président (LR) du conseil régional, souhaite désormais « imposer aux entreprises titulaires des marchés régionaux qu'elles recourent à un interprète chargé d'informer leurs salariés étrangers du droit social français ».

**Attirer l'attention sur un problème.** Voilà pour les annonces. Dans les faits, cette disposition qui fait couler beaucoup d'encre n'a jamais été appliquée. La région avait prévu de l'expérimenter sur le chantier d'extension d'un lycée à Montaigu, en Vendée, mais, craignant un risque de contentieux au regard du droit européen, elle a finalement préféré retirer cette clause du marché afin d'éviter que le chantier ne prenne du retard.

« Ce débat a au moins le mérite d'attirer l'attention sur un problème réel et de plus en plus fréquent sur les chantiers, car il est primordial pour la sécurité que l'on puisse se comprendre », commente Thierry Lanfant, secrétaire général de la Capeb des Pays de la Loire. Concernant le travail détaché, implicitement visé par cette clause, « il faut rappeler qu'il est légal et que les entreprises n'ont parfois pas le choix, vu les politiques de prix bas appliquées », ajoute-t-il. ● J.-P.D.

L'opération s'insère dans la ZAC de la Fleuriaye 2, à Carquefou.



## Loire-Atlantique 68 logements sociaux Passivhaus sans surcoût

**L**a Fleuriaye 2, la plus importante opération de logements certifiés Passivhaus de France (320 logements prévus), poursuit son développement à Carquefou (Loire-Atlantique). Le 28 février, la Samo, filiale ligérienne du groupe SNI, a inauguré Passivé'O, un programme de 68 logements sociaux répartis en deux bâtiments avec 57 parkings en sous-sol. Conformément aux exigences de l'aménageur, la SEM Lad-Sela, ces logements sont labellisés Passivhaus et hébergeront une centrale photovoltaïque en toiture. L'opération a été réalisée en conception-réalisation par Eiffage et PADW (Pellegrino Associés Design Workshop), avec le concepteur passif Energelio, le bureau d'études thermiques Albdo et le paysagiste Zéphyr.

L'enveloppe thermique a été largement renforcée par une isolation thermique par l'extérieur et renforcée en combles et au niveau du plancher bas. Des menuiseries mixtes bois-aluminium triple vitrage permettent d'atteindre une perméabilité à l'air de 0,16 et 0,19 m<sup>3</sup>/h.m<sup>2</sup> sous 4 Pa (pour un objectif de 0,23).

**Panneaux photovoltaïques.** Malgré la qualité des matériaux, l'opération affiche un coût de construction de 1549 euros HT/m<sup>2</sup> (VRD compris). « Nous avons limité le surcoût du Passivhaus à 100-120 euros/m<sup>2</sup> grâce à de bonnes conditions d'achat obtenues par l'entreprise et des choix techniques simples », explique l'architecte Gilberto Pellegrino. La Samo, qui a déjà réalisé une opération d'habitat passif à Clisson (Loire-Atlantique) en 2012, a su mettre à profit cette expérience. « Cette fois, nous avons simplifié au maximum les installations techniques avec, pour chacune des cages d'escalier, quatre mini-chaufferies gaz à condensation quasi-identiques à celles que l'on trouve dans des maisons individuelles », soutient Bruno Bataille, directeur général de la Samo. Un suivi des consommations énergétiques sera assuré par des sondes installées pour deux ans dans six logements.

Les 1200 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques posés sur la toiture sud sont raccordés au réseau et ne profiteront pas directement aux logements. Comme pour toutes les opérations du quartier, cette centrale photovoltaïque appartient non pas à la Samo, mais à la SEM Lad-Sela, qui s'en est porté acquéreur à la suite d'une division en volumes de l'immeuble. Grâce à ce partage économique du projet, cinq centrales de ce type (exploitées par Armorgreen) pourront voir le jour dans le quartier sans aucune subvention. ● J.-P.D.